

DECISION PORTANT NOMINATION

Le président de l'université de Lorraine

- VU le code de l'éducation, notamment l'article L712-2 ;
- VU le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 modifié portant création de l'université de Lorraine, notamment l'article 5 ;
- VU le règlement intérieur de l'université de Lorraine en date du 1^{er} juin 2021, notamment l'article 12.7 du titre I ;
- VU le règlement intérieur du centre de coordination EXPLOR de l'université de Lorraine en date du 8 novembre 2016, notamment l'article 2.1 ;
- VU le procès-verbal de proclamation des résultats du scrutin relatif à l'élection du Président de l'université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- VU l'avis favorable du Comité de Coordination et d'Orientation Scientifique Lorrain du 2 juillet 2021 formulé à l'unanimité ;

DECIDE

ARTICLE 1

Mme Emilie GAUDRY, professeur des universités affectée à l'université de Lorraine, est nommée en qualité de directrice d'EXPLOR pour 5 ans.

ARTICLE 2

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.
Le Directeur Général des Services de l'université de Lorraine est chargé de son exécution.

Fait à Nancy, le 5 juillet 2021

Le Président
de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT

Pierre MUTZENHARDT



Affichée le : 07/07/2021
Transmise au Recteur Chancelier le : 07/07/2021